



HAL
open science

Le ver était dans le fruit : le système verbal, du latin classique au français

Jean-Philippe Watbled

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Watbled. Le ver était dans le fruit : le système verbal, du latin classique au français. Travaux & documents, 2024, Journée de l'Antiquité et des Temps Anciens 2022-2023, 61, pp.7-26. hal-04835374

HAL Id: hal-04835374

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-04835374v1>

Submitted on 13 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le ver était dans le fruit : le système verbal, du latin classique au français

JEAN-PHILIPPE WATBLED
PROFESSEUR ÉMÉRITE DE LINGUISTIQUE
LCF, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

L'objectif de cette étude est de montrer comment des changements linguistiques peuvent s'expliquer à partir de l'analyse purement synchronique du système d'un stade ancien, bien antérieur à celui où les changements sont définitivement installés¹. L'idée est que les changements en question sont en quelque sorte en germe dans le système. L'hypothèse que je propose est qu'il suffit d'un léger déséquilibre ou d'une légère asymétrie dans un système pour déclencher une série de changements.

Cette idée n'est pas neuve, mais elle est le plus souvent appliquée à la composante phonologique des langues, comme le montrent, par exemple, les travaux d'André Martinet², alors qu'elle est sans doute moins fréquemment envisagée pour la grammaire, composante qui nous concerne ici.

Nous allons examiner comment on a pu passer – sur plusieurs siècles – du système verbal du latin de l'époque dite classique à celui du français moderne. Cette étude se situe dans le cadre du temps long. L'un des intérêts des remarques qui vont suivre est la disproportion entre l'ampleur des changements constatés et le caractère apparemment mineur de l'asymétrie initiale, qui est à mon avis l'une des causes de la restructuration et d'un véritable bouleversement typologique. Dans cet esprit, on comprend mieux la métaphore du « ver dans le fruit » figurant dans le titre de cette communication.

RAPPELS HISTORIQUES

On sait que le français est une langue romane, c'est-à-dire issue du latin. Le latin est lui-même issu d'une protolangue hypothétique, non attestée, appelée indo-européen, tout comme les autres langues italiennes, le grec, le sanskrit et les langues indo-aryennes, les langues celtiques, germaniques, slaves, baltes, etc.

¹ J'aurai recours aux abréviations suivantes : indic. = indicatif ; subj. = subjonctif ; impér. = impératif ; infin. = infinitif ; part. = participe ; gérond. = gérondif ; prés. = présent ; imparf. = imparfait ; fut. = futur ; cond. = conditionnel ; parf. = parfait ; pl.-q.-parf. = plus-que-parfait ; fut. ant. = futur antérieur ; comp. = composé ; nomin. = nominatif ; voc. = vocatif ; acc. = accusatif ; gén. = génitif ; dat. = datif ; abl. = ablatif ; pers. = personne ; masc. = masculin ; fém. = féminin ; sing. = singulier ; plur. = pluriel ; trad. = traduction ; litt. = littéralement.

² André Martinet, *Économie des changements phonétiques. Traité de phonologie diachronique*, [Berne, A. Francke, 1955] Paris, Maisonneuve et Larose, 2005.

On peut observer une évolution graduelle du latin tardif, ou du latin « vulgaire »³, c'est-à-dire oral courant et populaire, au français, avec des jalons artificiels posés par les historiens : période classique, Antiquité tardive, haut Moyen Âge, etc.

Il ne faut pas se laisser abuser par un paradoxe, qui a été le maintien du latin littéraire classique à travers les âges dans une forme relativement figée, à côté de l'évolution naturelle et graduelle de la langue latine orale, donnant le français et les autres langues romanes.

Une autre confusion à éviter est celle entre l'évolution de la langue orale et les traditions écrites : ainsi, le français ne « naît » pas en 842 avec les *Serments de Strasbourg* sous prétexte que l'un des protagonistes s'exprime en langue parlée courante, la *romana lingua*, dans une démarche officielle⁴. Cet événement était plus politique que linguistique.

DE L'INDO-EUROPÉEN AU GREC ET AU LATIN

L'indo-européen possédait, selon les spécialistes de la reconstruction, trois thèmes⁵ verbaux : le thème du présent, le thème de l'aoriste, et celui du parfait : « Question de temps mis à part, le présent indiquait un procès considéré dans son développement ; l'aoriste un procès pur et simple, abstraction faite de toute considération de durée »⁶. À ces deux thèmes s'en ajoutait un troisième, celui du parfait : « En face du présent et de l'aoriste, le *parfait* indiquait le procès achevé »⁷.

Alors que le grec ancien a conservé cette tripartition thématique, le latin a fusionné le parfait et l'aoriste, comme nous allons le voir : en grec, « [I]es trois thèmes essentiels sont le présent (le futur étant originellement un cas particulier du présent [...]), l'aoriste, et le parfait : sur ce point le grec est plus archaïque que le latin, lequel ne connaît que l'opposition de l'*infectum* et du *perfectum* »⁸. Je reviens plus loin sur la nature de cette dernière opposition : disons pour le moment que le thème de l'*infectum* latin correspond à ce qu'on appelle aussi le thème du « présent ».

³ Voir Veikko Väänänen, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck, [1963] 1981, et Joseph Herman, *Le latin vulgaire*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1967.

⁴ En 842, Charles II le Chauve et Louis II le Germanique, fils de Louis le Pieux et petits-fils de Charlemagne, prêtent un serment d'assistance mutuelle contre leur frère Lothaire. Charles le Chauve s'exprime en *teudisca lingua* (francique), tandis que Louis le Germanique le fait en *romana lingua*, autrement dit dans ce qu'on appellera plus tard le « français ».

⁵ On appelle *thème* toute la partie du mot qui précède la désinence, c'est-à-dire « le mot complet amputé de sa désinence » (Pierre Monteil, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, [1970] 1986, p. 35). Cela correspond à ce que j'appelle *base flexionnelle* dans cette communication.

⁶ Antoine Meillet et Joseph Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, Paris, Honoré Champion, [1924] 1979, p. 174. Dans ce passage, les auteurs entendent par « présent » une série de tiroirs verbaux, et non le présent *stricto sensu*.

⁷ *Op. cit.*, p. 177.

⁸ Pierre Chantraine, *Morphologie historique du grec*, Paris, Klincksieck, [1945] 1973, p. 154.

FORMES VERBALES DU LATIN CLASSIQUE

Je présente dans cette section un sous-ensemble du système verbal du latin classique, à titre indicatif. Les formes listées sont suffisantes pour donner une idée claire de ce système.

Le latin oppose deux séries principales de formes, des formes d'*infectum* et des formes de *perfectum* ; il possède deux voix, la voix active et la voix passive ; les modes se répartissent en modes personnels ou finis, et modes non personnels ou non finis⁹ : les modes personnels sont l'indicatif, le subjonctif et l'impératif, tandis que les modes non personnels sont l'infinitif, le gérondif, le supin et les participes.

Pour ce qui est des temps des modes personnels, on distingue dans les grammaires traditionnelles : le présent, l'imparfait et le futur pour l'*infectum* ; le parfait, le plus-que-parfait et le futur antérieur pour le *perfectum*. Seul l'indicatif dispose de l'intégralité de ces temps : le subjonctif a un présent et un imparfait, ainsi qu'un parfait et un plus-que-parfait, mais n'a pas de futur ni de futur antérieur, et l'impératif possède un présent et un futur, mais ne possède évidemment pas d'imparfait¹⁰.

En ce qui concerne les modes non personnels, du point de vue strictement flexionnel, l'infinitif possède une forme de présent (*infectum*) et une de parfait (*perfectum*) à la voix active, et seulement une forme de présent (*infectum*) à la voix passive. Le gérondif et le supin ne connaissent pas de flexion de temps, contrairement au participe, mode qui comprend un présent et un futur à la voix active, ainsi qu'un parfait et un futur à la voix passive.

Prenons l'exemple du verbe *deleo* ('je détruis'). Il possède une base flexionnelle réservée à l'*infectum* et une autre réservée au *perfectum* : la première est *del-e-*, la seconde est *del-e-v-*. On peut segmenter ces formes en radical : *del-*, voyelle thématique : *-e*¹¹ et, pour la seconde, marqueur de *perfectum* : *-v*¹². Du point de vue morphologique, les modes personnels se rangent exclusivement dans les catégories de l'*infectum* et du *perfectum*, mais pour les formes non personnelles il existe aussi une troisième base, avec un *-t-*, ce qui donne *del-e-t-* pour le verbe *deleo*.

Pour les modes personnels, je donne à titre d'exemples uniquement les formes de 1^{re} pers. du sing. de l'indicatif (voix active).

⁹ Les modes personnels se caractérisent par le fait que chaque forme verbale possède la catégorie de la personne ; on les dit aussi *finis*, ce qui signifie que leur sujet est au nominatif (le sujet d'une proposition infinitive, dont le mode est non fini comme son nom l'indique, est à l'accusatif).

¹⁰ Son futur est d'un emploi beaucoup plus rare que son présent : voir Adrien Cart, Pierre Grimal, Jacques Lamaison et Roger Noiville, *Grammaire latine*, Paris, Nathan, [1955] 2002, p. 93.

¹¹ La voyelle thématique *-e-* est longue ou brève selon les formes, mais le timbre *e* est en tout cas invariant dans la totalité du paradigme flexionnel des verbes du type de *deleo*. Je ne note pas la quantité des voyelles dans les formes citées (l'alphabet romain ne la notait d'ailleurs pas).

¹² Il existe d'autres modes de formation du *perfectum* que celui qui est illustré par *deleo* : par ex., le parfait de *moneo* ('j'avertis') est *monui* ; ceux de *lego* ('je lis') et de *venio* ('je viens'), qui ont un *e* bref, sont *legi* et *veni* respectivement, avec un *e* long ; *scribo* ('j'écris') donne *scripsi*, et *curro* ('je cours') donne *cucurri*, avec redoublement : voir Cart *et al.*, p. 64.

On a ceci pour l'*infectum*, à partir de la base *dele-* : *deleo* (prés., 'je détruis'), *delebam* (imparf., 'je détruisais') et *delebo* (fut., 'je détruirai').

Pour le *perfectum*, les formes sont les suivantes, à partir de la base *delev-* : *delevi* (parf., 'j'ai détruit/je détruisis'), *deleveram* (pl.-q.-parf., 'j'avais détruit') et *delevero* (fut. ant., 'j'aurai détruit').

Toujours pour le verbe *deleo*, on a les formes non personnelles suivantes construites sur le base de l'*infectum* : *delere* (infin. prés. actif, 'détruire'), *deleri* (infin. prés. passif, 'être détruit'), *delens* (part. prés. actif, 'détruisant'), *delendum* (gérond.)¹³, *delendus* (part. fut. passif¹⁴ obligatif, 'devant être détruit'¹⁵) ; une seule forme non personnelle est construite sur la base du *perfectum* : *delevisse* (infin. parf. actif, 'avoir détruit').

À cela s'ajoutent les formes en *-t-* : *deletum* (supin)¹⁶, *deleturus* (part. fut. actif, 'sur le point de détruire'¹⁷), *deletus* (part. parf. passif¹⁸, 'ayant été détruit'¹⁹). Des formes non personnelles, seul le participe parfait passif (*deletus*) nous intéressera dans le cadre de la présente étude. Sémantiquement, il relève du *perfectum*, même s'il n'est pas construit sur la base flexionnelle de celui-ci.

À PROPOS DE L'*INFECTUM* ET DU *PERFECTUM*

Quelques précisions sont à ce stade nécessaires sur les catégories de l'*infectum* et du *perfectum*. Au sens strict, l'*infectum* correspond à l'inaccompli et le *perfectum* à l'accompli. Il s'agit donc en théorie d'une opposition aspectuelle. Robert G. G. Coleman explique que « l'opposition la plus importante dans le verbe latin était originellement entre (I) l'aspect imperfectif et (II) l'aspect perfectif »²⁰.

Comme le disent bien Alfred Ernout et François Thomas, « [e]n plus du temps et du mode, le verbe exprime l'aspect, c.-à-d. qu'il indique où en sont

¹³ Le gérondif a une flexion casuelle : *delendum* (acc.), *delendi* (dat.), *delendo* (dat./abl.). Il est en quelque sorte supplétif de l'infinitif, qui ne connaît pas les cas.

¹⁴ Cette expression de participe futur passif me semble tout à fait justifiée ; elle est retenue par exemple par Alfred Ernout, *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck, [1953] 1974, p. 173, mais il importe de préciser que son sémantisme inclut la notion d'obligation, d'où le terme *obligatif* que je propose. Ce participe est souvent appelé « adjectif verbal » dans les grammaires (voir par ex. Cart *et al.*, *op. cit.*, p. 100). Concernant cette forme, on connaît le mot célèbre attribué à Caton l'Ancien : *Carthago delenda est*, ou *Delenda est Carthago* ('Carthage doit être détruite'), ou encore *censeo Carthaginem esse delendam* ('je pense que Carthage doit être détruite'). Pour un résumé pédagogique des relations entre gérondif et « adjectif verbal », voir par ex. Cart *et al.*, p. 99.

¹⁵ Trad. approximative.

¹⁶ Le supin a deux cas : *deletum* (acc.), *deletu* (dat./abl.) : voir Ernout, *op. cit.*, p. 231.

¹⁷ Trad. approximative.

¹⁸ Ce participe est issu d'un « ancien adjectif verbal en *-to- » (Ernout, *op. cit.*, p. 219-220).

¹⁹ Les participes se déclinent comme les adjectifs (six cas : nomin., voc., acc., gén., dat., abl. ; trois genres : masc., fém., neutre ; deux nombres : sing., plur.) ; je n'ai donné que la forme de base, ou forme de citation (= nomin. masc. sing.).

²⁰ Robert G. G. Coleman, « Latin and the Italic Languages », in *The World's Major Languages*, Bernard Comrie (dir.), Londres/Sydney, Croom Helm, [1987] 2009, p. 156 [ma trad.].

l'action et l'état du point de vue de leur développement, par exemple s'ils sont en cours, ou bien à leur début, ou bien réalisés, etc. »²¹. Selon Alfred Ernout, « [c]ette opposition, déjà reconnue et signalée par Varron, n'implique pas une idée temporelle tout au moins à l'origine », et « le thème de l'infectum exprime l'action comme étant en train de s'accomplir (aspect imparfait), le thème du perfectum, comme étant achevée (aspect parfait) »²².

Ernout et Thomas ont raison d'ajouter que « [l']expression de l'aspect est moins poussée en latin que dans certaines langues (grec, slave, etc.) »²³. Néanmoins, cette opposition demeure en latin, au moins sur le plan formel. Nous revenons plus loin sur la question de l'aoriste, que ne possède pas le latin, mais que l'on a en grec²⁴ : nous verrons l'importance de ce fait et ses conséquences pour la diachronie.

En réalité, s'il est vrai que l'*infectum* et le *perfectum* du latin mélangent l'aspect et le temps sur le plan sémantique, on observe malgré tout une forte symétrie formelle entre *infectum* et *perfectum* : en effet, à l'indicatif par exemple, le présent est à l'*infectum* ce que le parfait est au *perfectum*, l'imparfait est à l'*infectum* ce que le plus-que-parfait est au *perfectum*, et le futur est à l'*infectum* ce que le futur antérieur est au *perfectum*.

Coleman, déjà cité *supra*, a précisé à juste titre que chacune des deux catégories, l'imperfectif (*infectum*) et le perfectif (*perfectum*), comprend historiquement une opposition entre une forme de base, non marquée, et une paire marquée pour le prospectif et le rétrospectif²⁵. Il veut dire par là que du côté de l'*infectum* le présent est non marqué, c'est-à-dire moins complexe formellement et sémantiquement, et que du côté du *perfectum*, c'est le parfait qui est non marqué ; pour l'*infectum*, l'imparfait est marqué pour le rétrospectif et le futur l'est pour le prospectif, tandis que pour le *perfectum*, le plus-que-parfait est marqué pour le rétrospectif et le futur antérieur l'est pour le prospectif.

Concernant les valeurs de l'*infectum* et du *perfectum*, Jacqueline Dangel va même plus loin en écrivant que « l'*infectum* et le *perfectum* ne véhiculent aucunement en latin la valeur aspectuelle », qui serait dans un cas « un procès inachevé (*res infecta*) » et dans l'autre « un procès achevé (*res perfecta*) », mais elle ajoute que le « classement théorique est pourtant justifiable par son contenu »²⁶. Jacqueline Dangel veut dire par là que l'on a « un groupe de trois temps pour chacun des deux thèmes »²⁷, ainsi que nous l'avons vu.

²¹ Alfred Ernout et François Thomas, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, [1951] 1997, p. 216.

²² Ernout, *op. cit.*, p. 113. Je préfère parler d'aspects imperfectif et perfectif, afin d'éviter tout risque de confusion (Ernout dit « aspect imparfait » et « aspect parfait »).

²³ Ernout et Thomas, *ibid.*

²⁴ Voir Jean Humbert, *Syntaxe grecque*, Paris, Klincksieck, [1945] 1972, p. 133-181, *passim*.

²⁵ Coleman, *ibid.*

²⁶ Jacqueline Dangel, *Histoire de la langue latine*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1995, p. 95.

²⁷ *Ibid.* Rappelons que ces « trois temps » ne valent que pour l'indicatif.

Mais un point intéressant pour la suite est d'ores et déjà à noter. Alors qu'à la voix active, l'*infectum* et le *perfectum* incluent aussi bien des modes personnels (indic., subj., impér.) que des modes non personnels (infin., etc.), à la voix passive, seul l'*infectum* possède des modes personnels : à cette voix, le *perfectum* est dépourvu de mode personnel du point de vue strictement flexionnel. Ainsi, pour le verbe *deleo* ('je détruis'), on aura à la voix passive les trois temps de l'indicatif de l'*infectum* : *deleor* (prés., 'je suis détruit'), *delebar* (imparf., 'j'étais détruit') et *delebor* (fut., 'je serai détruit'), mais pour le *perfectum*, il n'existe pas de parfait, plus-que-parfait et futur antérieur purement flexionnels.

Les tableaux de « conjugaison » donnent certes dans les colonnes de la voix passive *deletus sum* (parf., 'j'ai été détruit'), *deletus eram* (pl.-q.-parf., 'j'avais été détruit'), et *deletus ero* (fut. ant., 'j'aurai été détruit'), etc., mais il s'agit là de structures périphrastiques, et sur le plan strictement flexionnel, on a seulement affaire au participe parfait passif *deletus*, la forme verbale associée, à mode personnel, étant tout simplement le verbe copule *sum* ('je suis'), comme avec les adjectifs (cf. *clomens sum*, 'je suis clément'). Ainsi, une forme comme *deletus sum* (litt. : 'je suis ayant été détruit') doit se comprendre, en latin de la période classique, comme la combinaison du participe parfait passif *deletus* et de l'indicatif présent de *sum*. Dans une telle séquence, c'est uniquement le participe qui dénote à la fois la voix passive et l'antériorité : le verbe *sum* vient en réalité suppléer l'absence de formes personnelles au *perfectum* de la voix passive. Nous reviendrons sur cette question cruciale.

Du point de vue morphologique, si l'on prend en compte les bases flexionnelles, on peut même dire que le *perfectum* est totalement absent de la voix passive, puisque le participe parfait passif est une forme en *-t-* (*del-e-t-*), et n'est donc pas construit sur la base flexionnelle du *perfectum* (*del-e-v-*) ; néanmoins il fonctionne sémantiquement comme relevant du *perfectum*, puisque c'est un parfait²⁸.

LE PROBLÈME DE L'INDICATIF PARFAIT

L'indicatif parfait latin pose un problème particulier. En effet, comme je l'ai déjà signalé, le latin ne possède pas d'aoriste, contrairement au grec. L'aoriste grec exprime « la notion verbale, dépouillée de toute durée », ce qui fait qu'elle « tend à se réduire à un *point* (aspect *ponctuel*) »²⁹. Or le latin n'ayant pas d'aoriste,

²⁸ Notons que le participe parfait des verbes déponents, qui sont de « forme passive » mais de « sens actif », a une valeur « active » ; ex. : *imitatus* ('ayant imité'), participe parfait de *imitor* ('j'imite'). En fait, ces verbes n'ont pas de base flexionnelle (thème) de *perfectum*, ce qui fait que le parfait de *imitor* est *imitatus sum* ('j'ai imité', litt. : 'je suis ayant imité'). La seule forme de sens passif de ces verbes est le participe futur passif obligatif ou « adjectif verbal » : *imitandus* ('devant être imité'). Sur ces questions, voir le tableau de Cart *et al.*, p. 66 ; voir aussi Väänänen, *op. cit.*, p. 128 : « Un groupe à part, représentant d'anciens moyens, était celui des déponents ou verbes au sens actif mais ayant des désinences passives », ainsi que p. 145 sur la valeur des participes des déponents : Väänänen donne l'exemple du participe du déponent *sequor* ('je suis'), dans *secutus sum* ('j'ai suivi', litt. : 'je suis ayant suivi').

²⁹ Humbert, *op. cit.*, p. 142.

c'est son parfait qui, à l'indicatif, se charge de cette valeur aoristique : « [...] le parfait latin s'applique à un événement ou à un fait qui se situe par lui-même dans le temps et que l'on *constate* sans autre considération [...] »³⁰. Mais le parfait latin peut aussi, par ailleurs, véhiculer une valeur analogue à celle du parfait grec³¹, à savoir une « action achevée, que celle-ci soit le résultat présent d'un passé immédiat [...] – ou bien le résultat durable d'un acte ancien [...] »³².

Autrement dit, le parfait latin couvre à l'indicatif les valeurs du parfait et de l'aoriste du grec. Du point de vue sémantique, le parfait latin est un passé pur, lorsqu'il a une valeur aoristique, mais il renvoie à la fois au passé et au présent en cas de valeur résultative : au passé pour l'événement causant un résultat, et au présent pour l'état résultant de cet événement.

Pierre Monteil rend parfaitement compte de la situation en latin, non seulement par rapport à l'indo-européen, mais aussi par rapport au grec. Il mentionne en effet fort justement pour le latin « un syncrétisme des anciens aoriste et parfait indo-européens », ajoutant que « dès lors le verbe latin n'oppose plus que deux thèmes, un présent³³, dit « *infectum* », et un « *perfectum* », issu du syncrétisme susdit », et c'est ainsi que « le *perfectum*, synthèse peu homogène d'un aoriste non-duratif et d'un parfait de valeur statique, a de moins en moins exprimé l'aspect, et tendu au contraire, au moins à l'indicatif, à fonctionner comme temps historique de la narration au passé »³⁴.

Toutefois, la valeur résultative n'avait pas complètement disparu : dans des exemples tels que *dixi* ('j'ai dit' = je n'ai plus rien à dire), *fecit* ('j'ai fait' = ma tâche est achevée)³⁵, *vici* ('j'ai vaincu' = je suis vainqueur), cette valeur vient du contexte ; ainsi, le parfait de *vivo* ('je vis') a une valeur aoristique (narrative) dans *Athenis vixit* ('il vécut à Athènes'), mais une valeur résultative dans le simple *vixit* ('il a vécu' = il est mort)³⁶. Dans des cas comme *novi* ('je sais'), parfait de *nosco* ('j'apprends à connaître', etc.), la valeur résultative est lexicalisée et le parfait se traduit par un présent. Quant à *memini* ('j'ai à l'esprit', 'je me souviens') et *odi* ('je hais')³⁷, ils n'ont même pas de formes d'*infectum*.

Veikko Väänänen explique bien le passage de la valeur initiale résultative à celle de passé narratif³⁸ :

Le parfait désigne proprement le résultat présent d'un acte qui s'est déroulé dans un passé immédiat ou ancien (« présent de mé-

³⁰ Ernout et Thomas, *op. cit.*, p. 223.

³¹ Humbert, *op. cit.*, p. 146-149.

³² Ernout et Thomas, *op. cit.*, p. 222-223.

³³ Il convient de distinguer le thème de présent, qu'il vaut mieux appeler thème de l'*infectum*, et le tiroir verbal de présent.

³⁴ Monteil, *op. cit.*, p. 268.

³⁵ *Op. cit.*, p. 269.

³⁶ Cart et al., *op. cit.*, p. 93.

³⁷ Ernout et Thomas, *op. cit.*, p. 223.

³⁸ Väänänen, *op. cit.*, p. 131.

moire ») : *dixi* ‘j’ai dit’ = ‘j’ai fini de parler’, *vixerunt* ‘ils ont vécu’ = ‘ils ne sont plus’. De plus, le parfait a acquis une valeur secondaire de prétérit (« passé simple »³⁹) qui exprime un fait ayant eu lieu à un moment donné, mais qu’on rapporte ou constate sans plus, à la différence de l’imparfait qui en est la description : *Caesar proelium commisit* ‘César engagea le combat’.

REPÉRAGES : DEIXIS TEMPORELLE

Je propose de prendre comme point de repère fondamental, pour les cas les plus simples du point de vue sémantico-référentiel, le moment de l’énonciation. Par ailleurs, je rappelle que l’*infectum* signifie que l’événement est inaccompli et que le *perfectum* signifie qu’il est accompli, mais cela à chaque fois par rapport à un repère donné. Ce repère est en fait, précisément, le moment de l’énonciation. Dans ce cadre, voyons les valeurs de base des temps de l’indicatif, en reprenant d’abord la terminologie traditionnelle :

(i) *infectum* :

- présent : valeur d’inaccompli au moment de l’énonciation (*deleo*) ;
- imparfait : valeur d’inaccompli avant le moment de l’énonciation (*delebam*) ;
- futur : valeur d’inaccompli après le moment de l’énonciation (*delebo*) ;

(ii) *perfectum* :

- parfait : valeur d’accompli au moment de l’énonciation (*delevi*) ;
- plus-que-parfait : valeur d’accompli avant le moment de l’énonciation (*deleveram*) ;
- futur antérieur : valeur d’accompli après le moment de l’énonciation (*delevero*).

On peut très bien rendre compte de la symétrie entre *infectum* et *perfectum* en procédant à un changement terminologique, en disant que l’imparfait est tout simplement le prétérit⁴⁰ de l’*infectum*, qui n’est après tout rien d’autre qu’un *imperfectum*, c’est-à-dire le contraire du *perfectum*. Dans la même logique, le parfait, le plus-que-parfait et le futur antérieur sont, respectivement, le présent, le prétérit et le futur du *perfectum*. Cette reformulation nous donne la liste suivante, qui montre mieux la symétrie du système :

- (i) *infectum* (= *imperfectum*) : présent (*deleo*) ; prétérit (*delebam*) ; futur (*delebo*) ;
- (ii) *perfectum* : présent (*delevi*) ; prétérit (*deleveram*) ; futur (*delevero*).

³⁹ Väänänen veut dire par là que le parfait latin équivaut sémantiquement au passé simple français, si ce n’est que celui-ci est essentiellement réservé à la langue écrite de style relevé (voir *infra*).

⁴⁰ On peut convenir d’appeler *prétérit* tout tiroir verbal ayant comme valeur fondamentale une référence à une période antérieure à un repère, celui-ci étant le plus souvent le moment de l’énonciation.

On trouve un tableau analogue sous la plume de Jean Collart et Léon Nadjo⁴¹. Les auteurs proposent une opposition aspectuelle entre *infectum* et *perfectum*, chacune de ces deux catégories aspectuelles étant associée à trois temps, qu'ils appellent « présent », « imparfait », « futur », la seule différence avec ci-dessus étant l'emploi du terme « imparfait » au lieu de « prétérit ». De même, Alfred Ernout⁴² écrit que « [c]hacun des thèmes, *infectum* et *perfectum*, comprend à l'indicatif trois temps : *présent*, *imparfait* ou *prétérit*, *futur* ».

Si on spécifie les valeurs de repérages, voici ce que cela donne globalement :

(i) *infectum* = *imperfectum*

- présent : valeur d'inaccompli au moment de l'énonciation (*deleo*) ;
- prétérit : valeur d'inaccompli avant le moment de l'énonciation (*delebam*) ;
- futur : valeur d'inaccompli après le moment de l'énonciation (*delebo*) ;

(ii) *perfectum* :

- présent : valeur d'accompli au moment de l'énonciation (*delevi*) ;
- prétérit : valeur d'accompli avant le moment de l'énonciation (*deleveram*) ;
- futur : valeur d'accompli après le moment de l'énonciation (*delevero*).

Si l'on considère maintenant que l'accompli implique de l'antériorité (« antérieur à »), et que l'on remplace « avant » par « antérieur à » et « après » par « postérieur à », on obtient ceci :

(i) *infectum* = *imperfectum*

- présent : moment de l'énonciation ;
- prétérit : antérieur au moment de l'énonciation ;
- futur : postérieur au moment de l'énonciation ;

(ii) *perfectum* :

- présent : antérieur au moment de l'énonciation (+ moment de l'énonciation) ;
- prétérit : antérieur à un repère lui-même antérieur au moment de l'énonciation ;
- futur : antérieur à un repère lui-même postérieur au moment de l'énonciation.

Le parfait (*delevi*), qui est le présent du *perfectum*, pose un problème particulier, puisque nous avons vu *supra* qu'il peut véhiculer une valeur aoristique (cf. aoriste grec à l'indicatif), mais aussi une valeur résultative (cf. parfait grec) : dans le premier cas, sa valeur est uniquement « antérieur au moment de l'énonciation »,

⁴¹ Jean Collart et Léon Nadjo, *La grammaire du latin*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1994, p. 49.

⁴² Ernout, *op. cit.*, p. 116.

mais dans le second cas s'y ajoute « moment de l'énonciation », d'où la formulation ci-dessus.

Le prétérit du *perfectum*, c'est-à-dire le plus-que-parfait (*deleveram*) de la terminologie traditionnelle, est un double passé ou un « surpassé », ou encore un passé dans le passé⁴³ : il exprime en effet de l'antériorité par rapport à un repère lui-même antérieur au repère fondamental qu'est le moment de l'énonciation ; c'est donc sémantiquement un « passé antérieur ». Quant au futur antérieur (*delevero*), qui est le futur du *perfectum*, son appellation traditionnelle se justifie sémantiquement, puisqu'il fait référence à un repère antérieur à un repère lui-même postérieur au moment de l'énonciation, ce qui équivaut à de l'antériorité dans le futur.

RUPTURE DE SYMÉTRIE

On retrouve un seul et même repérage sur deux lignes distinctes : pour l'imparfait (*delebam*) et pour le parfait (*delevi*) dans sa valeur aoristique, mais le premier ressortit à l'*infectum* ou *imperfectum*, et le second au *perfectum*, ce qui assure la différence de sens : 'je détruisais' (*delebam*) vs 'j'ai détruit/je détruisis' (*delevi*). Dans le cas de l'imparfait, c'est sa composante temporelle (affixe *-ba-*) qui exprime l'antériorité, alors que dans le cas du parfait, c'est son appartenance au sous-système du *perfectum* (affixe *-v-*).

On a ainsi, sur cette nouvelle base, deux tiroirs verbaux, en termes traditionnels l'imparfait et le parfait, impliquant un même repérage temporel, soit partiellement, soit totalement. La différence sémantique entre l'imparfait et le parfait aoristique est donc nécessairement d'ordre aspectuel, puisque la référence temporelle est la même : dans le premier cas, l'événement est saisi en cours de durée ou en cours d'itération, alors que dans le second cas, il est envisagé dans la globalité de sa durée, ou dans la globalité de ses occurrences en cas d'itération.

On note cependant qu'avec cette reformulation, qui est cette fois purement sémantique, on a perdu la symétrie formelle mise en valeur *supra*. Il apparaît donc un premier conflit, qui est entre l'approche purement flexionnelle (*i.e.* formelle, morphologique) et l'approche sémantique.

Sur le plan flexionnel, on a deux séries, l'*infectum* et le *perfectum*, avec chacune trois tiroirs, un présent, un prétérit et un futur. Voici les équivalences avec la terminologie traditionnelle (entre guillemets) :

(i) *infectum* :

- présent = « présent » (*deleo*) ;
- prétérit = « imparfait » (*delebam*) ;
- futur = « futur » (*delebo*) ;

⁴³ Il n'est question ici que des valeurs sémantiques de base.

(ii) *perfectum* :

- présent = « parfait » (*delevi*) ;
- prétérit = « plus-que-parfait » (*deleveram*) ;
- futur = « futur antérieur » (*delevero*).

Sur le plan sémantique les choses se présentent autrement avec, en allant du passé vers l'avenir, les possibilités suivantes, d'abord en ayant recours aux termes proposés ici, ensuite aux termes traditionnels, puis aux exemples :

- (i) prétérit du *perfectum* ; (ii) prétérit de l'*infectum* ~ présent du *perfectum*⁴⁴ ; (iii) présent de l'*infectum* ; (iv) futur du *perfectum* ; (v) futur de l'*infectum*.
- (i) « plus-que-parfait » ; (ii) « imparfait » ~ « parfait »⁴⁵ ; (iii) « présent » ; (iv) « futur antérieur » ; (v) « futur ».
- (i) *deleveram* ; (ii) *delebam* ~ *delevi* ; (iii) *deleo* ; (iv) *delevero* ; (v) *delebo*.

On peut aussi dire que l'on se retrouve avec six tiroirs verbaux répartis sur l'axe chronologique, deux d'entre eux « cohabitant » en partie, l'imparfait (*delebam*) et le parfait (*delevi*). C'est cette répartition que propose Robert G. G. Coleman, qui précise que « les oppositions aspectuelles originelles survivent seulement à l'imparfait et au parfait, et ont été neutralisées au futur et au présent »⁴⁶.

Concernant les valeurs de l'*infectum* et du *perfectum* de la période classique, Jacqueline Dangel, tout comme Coleman, va plus loin qu'Ernout et Thomas⁴⁷ en écrivant que « l'*infectum* et le *perfectum* ne véhiculent aucunement en latin la valeur aspectuelle », qui serait dans un cas « un procès inachevé (*res infecta*) » et dans l'autre « un procès achevé (*res perfecta*) », mais elle ajoute néanmoins que le « classement théorique est pourtant justifiable par son contenu »⁴⁸. Dangel veut dire par là que l'on a « un groupe de trois temps pour chacun des deux thèmes »⁴⁹, ainsi que nous l'avons vu.

Force est de constater que les deux présentations, l'une flexionnelle et l'autre sémantique, donnent des résultats nettement différents : on passe de deux catégories (*infectum*, *perfectum*) avec chacun trois tiroirs verbaux (présent, prétérit, futur) à cinq repérages chronologiques⁵⁰ et une opposition aspectuelle (entre le prétérit de l'*infectum* et le présent du *perfectum*).

⁴⁴ Pour ne pas compliquer la présentation, je ne tiens compte ici du parfait que dans sa valeur aoristique.

⁴⁵ Même remarque que dans la note précédente.

⁴⁶ Coleman, *op. cit.*, p. 157.

⁴⁷ Voir *supra*.

⁴⁸ Dangel, *op. cit.*, p. 95.

⁴⁹ *Ibid.* Rappelons que ces « trois temps » ne valent que pour l'indicatif.

⁵⁰ Il faudrait, pour être complet, ajouter un sixième repérage, double en l'occurrence, celui du parfait (*delevi*) véhiculant une valeur résultative, qui est sémantiquement à la fois un passé et un présent, et qui relève donc des repérages (ii) et (iii) : voir *supra* et les n. 44-45.

Cette discordance entre les deux présentations s'explique par deux raisons : (i) *l'infectum* et le *perfectum* ne véhiculent pas en latin des valeurs purement aspectuelles, mais plutôt un mixte aspecto-temporel, si l'on veut être plus nuancé que Jacqueline Dangel ; (ii) le parfait a largement endossé la valeur aoristique, celle-ci étant bien plus fréquente dans le discours que la valeur résultative. Autrement dit, sémantiquement, le parfait latin correspond bien plus souvent à l'aoriste grec qu'au parfait grec. Du point de vue purement *sémantique*, le parfait est donc devenu en latin prioritairement un prétérit perfectif, opposé à l'imparfait, qui est un prétérit imperfectif, la valeur résultative du parfait passant complètement au second plan.

AUTRE ASYMÉTRIE

Si l'on confronte à présent la voix active et la voix passive, en gardant l'exemple de *deleo*, on constate une autre asymétrie. On a en effet ceci à l'indicatif, en reprenant la subdivision formelle entre *infectum* et *perfectum*, ainsi que la terminologie traditionnelle pour les noms de tiroirs verbaux :

(A) voix active :

(i) *infectum* :

prés. : *deleo* ('je détruis') ; imparf. : *delebam* ('je détruisais') ; fut. : *delebo* ('je détruirai') ;

(ii) *perfectum* :

parf. : *delevi* ('j'ai détruit/je détruisis') ; pl.-q.-parf. ('j'avais détruit') ; fut. ant. : *delevero* ('j'aurai détruit').

(B) voix passive :

(i) *infectum* :

prés. : *deleor* ('je suis détruit') ; imparf. : *delebar* ('j'étais détruit') ; fut. : *delebor* ('je serai détruit') ;

(ii) équivalent du *perfectum* :

parf. : *deletus sum* ('j'ai été détruit/je fus détruit') ; pl.-q.-parf. : *deletus eram* ('j'avais été détruit') ; fut. ant. : *deletus ero* ('j'aurai été détruit').

Pour la voix passive, il s'agit de l'équivalent (sémantique) du *perfectum*, puisque du point de vue formel, la forme *deletus* n'est pas construite sur la base *delev-* du *perfectum*, mais sur une base *delet-* (voir *supra*).

L'asymétrie est flagrante : les formes sont toutes synthétiques à la voix active, alors qu'elles sont toutes analytiques (= périphrastiques) à la voix passive. La raison en a déjà été donnée : au passif, les seules formes dont dispose le latin classique, du point de vue strictement flexionnel, sont des formes participiales : le participe parfait (*deletus*) et le participe futur obligatif (*delendus*). Cela oblige à avoir recours au verbe copule *sum* ('je suis') pour exprimer les différents temps.

Mais comme il a déjà été indiqué *supra*, le sens littéral de *deletus* est 'ayant été détruit', ce qui implique que *deletus sum*, par exemple, doit se comprendre

comme ‘je suis ayant été détruit’. Autrement dit, au passif, c’est le participe qui exprime l’antériorité, alors qu’à la voix active elle est exprimée par le *-v-* du *perfectum* (cf. *dele-*) dans le cas d’un verbe comme *deleo*. C’est pour cela que le participe *deletus* est un authentique participe parfait, ou participe « passé », contrairement au participe « passé » du français, qui est en réalité indifférent au temps : dans la traduction française de *deletus sum*, à savoir ‘j’ai été détruit’, le participe a une valeur passive, mais c’est le verbe à mode personnel (*avoir*) qui exprime l’antériorité.

Dans les séquences latines classiques *deletus sum*, *deletus eram*, *deletus ero*, le participe exprime l’antériorité, et le temps du verbe *sum* précise quant à lui par rapport à quel repère : un repère présent avec *sum*, un repère passé avec *eram*, et un repère futur avec *ero*.

REMÉDIATION

Les asymétries qui ont été expliquées ci-dessus sont à considérer comme des vers dans le fruit. L’une de ces asymétries a été mise en danger dès la période classique de l’histoire du latin, ce qui sera à l’origine du système des langues romanes. En effet, le parfait passif peut lui-même, tout comme le parfait actif, et même plus facilement, conserver une valeur résultative, ce qui fait que, comme l’expliquent Ernout et Thomas⁵¹ dans des termes un peu différents de ceux qui sont employés ici, une phrase comme *domus clausa est*, avec le féminin de *clausus*, participe passif de *claudo* (‘je ferme’), peut signifier soit ‘la maison a été fermée/fut fermée’, avec une valeur aoristique, soit ‘la maison est fermée’, en référence à l’état résultant de l’action de fermer⁵². Dans ce cas de figure, il n’existe aucune différence formelle entre un parfait passif résultatif et la simple description de l’état actuel du sujet, sachant qu’en latin classique, ‘la maison est fermée’, au sens ‘on est en train de la fermer’, se dit *domus clauditur* (voir *supra* les formes passives de *deleo*).

L’événement à l’origine de l’état – dans l’exemple, l’action de fermer – peut être considéré comme étant de phase 1, tandis que l’état résultant, la maison fermée, est de phase 2 : la phase 1 est dynamique, alors que la phase 2 est statique.

Dans *domus clausa est* avec valeur purement résultative, la forme *clausa* fonctionne exactement comme un adjectif. Dans son dictionnaire, Félix Gaffiot accorde d’ailleurs une entrée propre à *clausus*, distincte de celle de *claudo*⁵³.

En tout cas, le ver est dans le fruit, dans la mesure où rien n’empêche de traiter *domus clausa est* comme pouvant signifier aussi ‘on est en train de fermer la maison’, à la place de *clauditur*. Et au lieu de dire *domus clausa est* pour la valeur aoristique, on dispose du parfait de *sum*, ce qui donne *domus clausa fuit* (‘la maison

⁵¹ Ernout et Thomas, *op. cit.*, p. 228.

⁵² Väänänen, *op. cit.*, p. 129.

⁵³ Voir Félix Gaffiot, *Dictionnaire Latin Français*, Pierre Flobert (éd. revue et augmentée), Paris, Hachette, [1934] 2000, p. 327-328 pour l’entrée lexicale *claudo* (‘je ferme’) et p. 328 pour l’entrée lexicale *clausus*, où Gaffiot précise qu’il s’agit du participe de *claudo* pris « adjectivement ».

a été fermée/fut fermée»). Comme le disent fort bien Ernout et Thomas, « à la longue *clausus fuit* tendit à remplacer *clausus est* dans sa fonction de passé », la conséquence étant que « *clausus est* tendit à être réservé à la fonction de parfait proprement dit »⁵⁴, c'est-à-dire, dans l'esprit des auteurs, à la seule valeur résultative. De même, dès le latin classique, une phrase comme *circumdati sumus* était ambiguë, pouvant signifier aussi bien 'nous fûmes entourés' (valeur aoristique) que 'nous sommes entourés' (état présent), alors que *circumdamur ab hoste* signifiait 'nous sommes entourés par l'ennemi', mais au sens où l'ennemi est en train d'accomplir son action d'encercllement (cf. *hostis nos circumdat*, 'l'ennemi nous entoure')⁵⁵.

Pour reprendre ma métaphore du ver dans le fruit, on peut aussi dire en l'occurrence que ce « ver » est bénéfique, puisqu'il est à l'origine d'un système éliminant toute asymétrie au passif, comme nous allons le voir. On peut donc parler de remédiation.

En effet, pour la voix passive, on passe en latin tardif d'un système mixte, purement flexionnel à l'*infectum* et périphrastique au *perfectum* de cette voix, à un nouveau système complètement périphrastique. Le changement se présente comme suit⁵⁶ :

- prés. : *deleor* > *deletus sum* ('je suis détruit') ;
- imparf. : *delebar* > *deletus eram* ('j'étais détruit') ;
- fut. : *delebor* > *deletus ero* ('je serai détruit') ;
- parf. : *deletus sum* > *deletus fui* ('j'ai été détruit/je fus détruit') ;
- pl.-q.-parf. : *deletus eram* > *deletus fueram* ('j'avais été détruit') ;
- fut. ant. : *deletus ero* > *deletus fuero* ('j'aurai été détruit').

CRÉATION D'UN PARFAIT PÉRIPHRASTIQUE

Le latin possédait aussi une construction à valeur résultative avec le verbe *habeo* ('j'ai'), comme l'écrit Ernout : « [...] à l'actif l'idée du parfait⁵⁷ a tendu à s'exprimer à l'aide de *habeo* accompagné de l'adjectif en *-to-* », c'est-à-dire du participe passif (cf. *deletus*, etc.) ; Ernout précise que cette construction, « assez fréquente dans Plaute et dans Caton », se « trouve aussi dans la langue classique, par exemple Cicéron [...] »⁵⁸.

Ernout et Thomas expliquent le même fait dans leur *Syntaxe latine* : « Pour souligner la notion d'état acquis, le latin disposait d'une périphrase formée de *habeo* + un participe passé à l'accusatif [...] »⁵⁹. Ils donnent comme exemple, entre

⁵⁴ Ernout et Thomas, *op. cit.*, p. 229.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Voir Väänänen, *op. cit.*, p. 129-130.

⁵⁷ Ernout veut dire le parfait à valeur résultative.

⁵⁸ Ernout, *op. cit.*, p. 217.

⁵⁹ Ernout et Thomas, *op. cit.*, p. 223.

autres, *episcopum invitatum habes* ('tu as invité l'évêque'), et ajoutent que « c'est de là que provient le passé composé français : *habeo scriptum* = 'j'ai écrit' »⁶⁰.

Väänänen insiste sur l'importance de cette tournure dans l'évolution du latin vers les langues romanes : « La valeur de prétérit l'ayant emporté sur la valeur primitive du parfait⁶¹, on a eu recours, pour indiquer l'aspect d'état acquis, à la périphrase formée de *habeo* + participe passé à l'accusatif »⁶². Il précise que les combinaisons comme *scriptum habeo* ('j'ai écrit') « étaient courantes dès la période classique », mais que « le participe et le verbe *habeo* y conservaient encore leur autonomie. Par la suite, les deux éléments ne feront qu'un »⁶³, ce qui signifie, en termes plus modernes, que la construction s'est grammaticalisée. Enfin, concernant cette tournure, elle donnera « la naissance du nouveau parfait composé, dont hériteront toutes les langues romanes »⁶⁴. Cette dernière remarque est particulièrement importante.

On ne peut que suivre Coleman lorsqu'il écrit que les ambiguïtés dues au syncrétisme entre parfait et aoriste en latin ont pu être résolues dès la période classique de cette langue par la création de deux nouvelles formes : un nouveau passif, comme nous l'avons vu *supra*, et un nouveau parfait actif. Ses exemples sont *scriptae fuerunt* ('elles ont été écrites/furent écrites') et *scriptas habeo* ('je [les] ai écrites'), qui tendent à supplanter *scriptae fuerunt* et *scripsi*, respectivement⁶⁵.

En résumé, le parfait latin (par ex., *scripsi*, 'j'ai écrit') avait à l'indicatif une valeur principale aoristique, c'est-à-dire de simple renvoi au passé, avec aspect perfectif, et une valeur secondaire, en quelque sorte résiduelle, normalement typique du parfait, qui est la valeur résultative. L'emploi de plus en plus fréquent et la grammaticalisation de la périphrase avec *habeo* (par ex., *habeo scriptum*, 'j'ai écrit') en a fait un nouveau parfait à valeur résultative.

C'est le parfait latin classique et synthétique (*scripsi*) qui est à l'origine de ce que les grammaires scolaires appellent le « passé simple » (*j'écrivis*), tandis que le parfait périphrastique, autrement dit analytique, est devenu ce que les mêmes grammaires appellent le « passé composé » (*j'ai écrit*).

Il y a là un paradoxe historique, puisque la valeur ancienne du parfait synthétique de l'indo-européen est la valeur résultative, que le grec classique a conservée, étant donné qu'il opposait parfait et aoriste. Le parfait latin (*scripsi*), après avoir conservé les deux valeurs, aoristique et résultative, a finalement perdu la valeur résultative, qui a été dévolue à la structure périphrastique (*habeo scriptum*). Autrement dit, on a eu en français (entre autres langues romanes) un aoriste simple (*j'écrivis*) opposé à un authentique parfait avec auxiliaire (*j'ai écrit*).

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ C'est-à-dire la valeur résultative (voir n. 57).

⁶² Väänänen, *op. cit.*, p. 131.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Coleman, *op. cit.*, p. 157.

Mais ce n'est pas là la fin de notre histoire, puisqu'en français, progressivement, le prétérit aoristique (*j'écrivis*) a été réservé au récit, puis même au récit écrit (ou à l'oral scripturalisé), et dans la langue orale courante actuelle, on en est revenu à une forme unique pour la valeur de parfait et pour celle d'aoriste, en l'occurrence la forme périphrastique (*j'ai écrit*) : on dira en effet aussi bien *j'ai écrit cette lettre il y a un mois*, avec valeur aoristique, que *voilà, j'ai écrit ma lettre*, pour indiquer que son écriture est achevée et que la lettre est venue à l'existence (état résultant).

Et, tout comme en latin classique, il est parfois difficile en français de déterminer si l'on a affaire à un participe ou à un adjectif : cf. *il est mort il y a trois ans* (processus situé dans un passé révolu) ~ *il est mort* (= il n'est pas vivant, état actuel). La structure est identique, même si l'on est évidemment fondé à dire que dans le second exemple le participe a été converti en adjectif.

CRÉATION D'UN NOUVEAU FUTUR

Le futur latin présentait deux grands types flexionnels distincts. Il y avait des futurs actifs en *-b(i)-*⁶⁶, par exemple *amabo* ('j'aimerai') et *delebo* ('je détruirai')⁶⁷, mais aussi un autre mode de formation, issu d'anciens subjonctifs indo-européens⁶⁸ : *legam* ('je lirai'), *audiam* ('j'entendrai'), *capiam* ('je prendrai')⁶⁹. À cela s'ajoutaient les futurs irréguliers, comme celui de *sum* ('je suis'), qui était *ero* ('je serai')⁷⁰.

Väänänen a par conséquent bien raison d'écrire que « le futur latin manquait d'unité », ajoutant que « des accidents phonétiques devaient contribuer au déclin du vieux futur, à savoir la confusion de *amabit* avec *amavit*, de *dices*, *dicit* avec *dicis*, *dicit* »⁷¹. Autrement dit, un autre ver était dans le fruit, condamnant à terme le système à se restructurer. En outre, « [l]es tours périphrastiques en concurrence étaient multiples », tels que ceux « qui envisagent le futur comme une chose désirée ou imposée par le destin, à savoir les jonctions d'un infinitif avec des verbes *habeo*, *debeo*, *volo* »⁷². Tout cela explique pourquoi le futur français actuel (*je chanterai*, etc.) n'est pas issu du futur latin classique, mais d'une structure plus tardive, impliquant le verbe *habeo* ('j'ai').

⁶⁶ Le morphème *-b(i)-* est sans doute issu d'une forme verbale (**bheve-*) qui s'est affaiblie en suffixe flexionnel : voir Meillet et Vendryes, *op. cit.*, p. 291. Cela signifie que la source des futurs du type *amabo*, *delebo*, était elle-même périphrastique.

⁶⁷ Cela donne pour les trois pers. du sing. et les trois pers. du plur. : *amabo*, *amabis*, *amabit*, *amabimus*, *amabitis*, *amabunt* ; *delebo*, *delebis*, *delebit*, *delebimus*, *delebitis*, *delebunt*.

⁶⁸ Meillet et Vendryes, *op. cit.*, p. 290-292.

⁶⁹ Cela donne pour les trois pers. du sing. et les trois pers. du plur. : *legam*, *leges*, *leget*, *legemus*, *legetis*, *legent* ; *audiam*, *audies*, *audiet*, *audiemus*, *audietis*, *audient* ; *capiam*, *capies*, *capiet*, *capiemus*, *capietis*, *capient*.

⁷⁰ Flexion complète de ce futur : *ero*, *eris*, *erit*, *erimus*, *eritis*, *erunt*.

⁷¹ Väänänen, *op. cit.*, p. 132 (*amabit* : 'il aimera' ; *amavit* : 'il aima/il a aimé' ; *dices* : 'tu diras' ; *dicit* : 'il dira' ; *dicis* : 'tu dis' ; *dicit* : 'il dit').

⁷² *Ibid.*

François de La Chaussée explique très bien l'évolution. Comme Veikko Väänänen, il observe que « [l]e futur périphrastique apparaît dès l'époque classique, le locuteur ayant alors le choix entre plusieurs constructions, notamment *cantare habeo*, *habeo ad cantare* (plus tardif), *volo cantare* ou *debeo cantare*, les deux termes de la périphrase conservant leur sens respectif »⁷³. Le type *cantare habeo* l'a emporté, donnant des évolutions différentes selon les langues romanes. Selon de La Chaussée, « en protofrançais, la soudure des deux éléments est accomplie dès les Serments de Strasbourg, alors qu'en ancien espagnol et en portugais moderne ces mêmes éléments demeurent séparables »⁷⁴. Cette « soudure est réalisée lorsque l'infinitif est désaccentué⁷⁵ au profit de *ayyo*, *as*, *at*, etc. devenu désinence »⁷⁶.

On peut représenter globalement et succinctement l'évolution comme suit : *cantare habeo* > *cantarayyo* > *chanterai*. Cette évolution s'explique par « le passage de *habeo* du statut d'*auxiliaire* à celui de *désinence* »⁷⁷. C'est ce changement de statut qui peut expliquer la « disparition de la syllabe radicale *av-* aux 1^{re} et 2^e pers. du pluriel [...] dans toutes les langues romanes ayant développé ce type de futur »⁷⁸. Pour ce qui est de la datation, « le phénomène n'est certainement pas postérieur au V^e siècle, ni antérieur à la soudure du syntagme. On ne s'aventure pas beaucoup en le situant vers la fin du IV^e »⁷⁹.

En somme, on est passé d'un futur flexionnel, donc synthétique : *cantabo* ('je chanterai'), en concurrence avec un futur périphrastique : *cantare habeo* (*id.*) lui-même évoluant ensuite en futur synthétique : *cantarayyo* > *chanterai*.

SYSTÈME DU FRANÇAIS ORAL ACTUEL

En résumé, le système du latin classique a évolué en un autre système radicalement différent, avec un auxiliaire de temps/aspect, qui est *avoir* dans la majorité des cas, ou *être* avec certains verbes (par ex., *venir*, *partir*, *arriver...*)⁸⁰.

Si l'on se limite à l'indicatif et que l'on prend comme exemple l'équivalent du verbe latin *deleo*, soit le verbe transitif *détruire*, voici ce que cela donne en français oral actuel pour l'indicatif, avec la terminologie traditionnelle :

⁷³ François de La Chaussée, *Initiation à la morphologie historique de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1989, p. 237.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Il s'agit en fait dans un premier temps d'un processus de cliticisation, c'est-à-dire de perte d'autonomie accentuelle, un clitique étant de nature intermédiaire entre un mot et un affixe. Le clitique s'est ensuite transformé en affixe (suffixe, plus précisément) : verbe autonome > clitique > affixe.

⁷⁶ de La Chaussée, *op. cit.*, p. 238. Les voyelles accentuées sont soulignées.

⁷⁷ *Op. cit.*, p. 239.

⁷⁸ *Op. cit.*, p. 238. De la même manière, le conditionnel français est issu de l'infinitif et de l'imparfait de *habeo* : *op. cit.*, p. 240-241.

⁷⁹ *Op. cit.*, p. 239.

⁸⁰ Avec les verbes dit « pronominaux » et, plus généralement, si le verbe gouverne un pronom réfléchi, l'auxiliaire est systématiquement *être* : *elle s'est évanouie*, *il s'est regardé dans la glace...*

(A) voix active :

(i) sans auxiliaire de temps/aspect :

prés. : *je détruis* ; imparf. : *je détruisais* ; fut. : *je détruirai* ; cond. : *je détruirais* ;

(ii) avec auxiliaire de temps/aspect :

passé comp. : *j'ai détruit* ; pl.-q.-parf. : *j'avais détruit* ; fut. ant. : *j'aurai détruit* ;

cond. passé : *j'aurais détruit*.

(B) voix passive :

(i) sans auxiliaire de temps/aspect :

prés. : *je suis détruit* ; imparf. : *j'étais détruit* ; fut. : *je serai détruit* ; cond. : *je serais détruit* ;

(ii) avec auxiliaire de temps/aspect :

passé comp. : *j'ai été détruit* ; pl.-q.-parf. : *j'avais été détruit* ; fut. ant. : *j'aurai été détruit* ; cond. passé : *j'aurais été détruit*.

On peut reformuler cela de manière plus simple en ne mentionnant que le temps de l'auxiliaire de temps/aspect :

(A) voix active :

(i) sans auxiliaire de temps/aspect :

prés. : *je détruis* ; imparf. : *je détruisais* ; fut. : *je détruirai* ; cond. : *je détruirais* ;

(ii) avec auxiliaire de temps/aspect :

prés. : *j'ai détruit* ; imparf. : *j'avais détruit* ; fut. : *j'aurai détruit* ; cond. : *j'aurais détruit*.

(B) voix passive :

(i) sans auxiliaire de temps/aspect :

prés. : *je suis détruit* ; imparf. : *j'étais détruit* ; fut. : *je serai détruit* ; cond. : *je serais détruit* ;

(ii) avec auxiliaire de temps/aspect :

prés. : *j'ai été détruit* ; imparf. : *j'avais été détruit* ; fut. : *j'aurai été détruit* ; cond. : *j'aurais été détruit*.

Le système a retrouvé une symétrie parfaite, plus qu'en latin classique. Cependant, cela cache un problème, qui est la discordance entre le plan formel et le plan sémantique, comme en latin. En effet, sur le second plan, on se retrouve en fait avec ceci, en laissant de côté le conditionnel, en reprenant la terminologie traditionnelle et en allant du passé vers l'avenir :

- (i) pl.-q.-parf. (*j'avais détruit*) ; (ii) passé comp. (*j'ai détruit*) ~ imparf. (*je détruisais*) ; (iii) prés. (*je détruis*) ; (iv) fut. ant. (*j'aurai détruit*) ; (v) fut. (*je détruirai*).

L'histoire est d'une certaine manière ironique, un peu comme s'il était impossible de se retrouver avec un système doublement symétrique, caractérisé par une correspondance terme à terme entre le plan flexionnel (c'est-à-dire

formel) et le plan sémantique. Cela est dû au fait que l'opposition entre l'aspect perfectif et l'aspect imperfectif ne se manifeste vraiment de manière nette que pour la période repérée comme antérieure au moment de l'énonciation, autrement dit avec un passé composé qui est un passé perfectif et un imparfait qui est un passé imperfectif.

Ce n'est pas le lieu de faire ici une critique de la terminologie traditionnelle ; on notera simplement que le passé composé, par exemple, est un présent du point de vue flexionnel. Il n'est *passé* que du point de vue sémantique. Il est patent que cette terminologie traditionnelle mélange malheureusement le plan flexionnel et le plan sémantique, en ayant recours à des termes sémantiquement chargés pour désigner des tiroirs verbaux, autrement dit des formes.

CONCLUSION

L'histoire du système verbal du latin aux langues romanes – dont le français – se caractérise par une augmentation des structures périphrastiques, comme le montre le tableau final. En effet, le latin classique ne connaissait que la flexion à la voix active et, pour ce qui est de la voix passive, l'*inflectum* se caractérisait par la flexion, alors que l'équivalent sémantique du *perfectum* était entièrement périphrastique. Cette asymétrie du système verbal latin a finalement été éliminée en français actuel, langue dans laquelle on observe une stricte correspondance terme à terme entre voix active et voix passive, avec quatre temps à l'indicatif, un auxiliaire de temps/aspect, et l'emploi du verbe copule *être* à la voix passive, qui rappelle l'emploi de *sum* ('je suis') en latin.

Le français a recours à un même participe, dit « passé », que ce soit en relation avec l'auxiliaire de temps/aspect, ou avec le verbe *être* à la voix passive. Cependant, sa valeur n'est pas la même dans les deux cas ; il est par exemple « actif » en (i), mais « passif » en (ii) : (i) *L'enfant a cassé le vase* ; (ii) *le vase a été cassé*. En outre, malgré l'appellation traditionnelle, il n'a rien de « passé » du point de vue sémantique : dans les deux exemples ci-dessus, c'est l'auxiliaire de temps/aspect qui exprime l'antériorité⁸¹. Néanmoins, l'ambivalence de ce participe est fortement économique.

J'ai essayé de démontrer que les changements qui se sont produits étaient en quelque sorte en germe dans le système du latin de l'époque classique, avec une asymétrie initiale entre *inflectum* et *perfectum*, d'où la métaphore du ver dans le fruit.

Le sous-système périphrastique de l'équivalent du *perfectum* au passif, ainsi que l'ambivalence sémantique du parfait latin, ont grandement facilité les changements.

⁸¹ Dans une phrase comme *arrivé à temps, l'élève a pu passer son examen oral*, on pourrait penser que le participe *arrivé* renvoie par lui-même au passé, mais en réalité on peut sous-entendre un auxiliaire : *étant arrivé à temps...*

On peut aussi inscrire ceux-ci dans le cadre d'un vaste mouvement cyclique. Ainsi, par exemple, le futur flexionnel latin du type *cantabo* ('je chanterai') avait sans doute une source périphrastique en indo-européen, puis il a lui-même été supplanté par un futur périphrastique du type *cantare habeo*, qui s'est à son tour transformé en futur flexionnel, *chanterai*. Chaque nouvelle expression synthétique résulte de la transformation d'un verbe en suffixe flexionnel. Et on peut ajouter pour terminer que le futur flexionnel du français (*je chanterai*) est en concurrence avec un tour périphrastique (*je vais chanter*). Le cycle continue...

RÉFÉRENCES

- CART A., GRIMAL P., LAMAISON J. et NOIVILLE R., *Grammaire latine*, Paris, Nathan, [1955] 2002.
- CHANTRAINE P., *Morphologie historique du grec*, Paris, Klincksieck, [1945] 1973.
- COLEMAN R. G. G., « Latin and the Italic Languages », in *The World's Major Languages*, Bernard Comrie (dir.), Londres/Sydney, Croom Helm, [1987] 2009, p. 145-163.
- COLLART J. et NADJO L., *La grammaire du latin*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1994.
- COMRIE B. (dir.), *The World's Major Languages*, Londres/Sydney, Croom Helm, [1987] 2009.
- DANGEL J., *Histoire de la langue latine*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1995.
- DE LA CHAUSSÉE F., *Initiation à la morphologie historique de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1989.
- ERNOUT A. et THOMAS F., *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, [1951] 1997.
- ERNOUT A., *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck, [1953] 1974.
- GAFFIOT F., *Dictionnaire Latin Français*, Pierre Flobert (éd. revue et augmentée), Paris, Hachette, [1934] 2000.
- HERMAN J., *Le latin vulgaire*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1967.
- HUMBERT J., *Syntaxe grecque*, Paris, Klincksieck, [1945] 1972.
- MARTINET A., *Économie des changements phonétiques. Traité de phonologie diachronique*, [Berne, A. Francke, 1955] Paris, Maisonneuve et Larose, 2005.
- MEILLET A. et VENDRYES J., *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, Paris, Honoré Champion, [1924] 1979.
- MONTEIL P., *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, [1970] 1986.
- VÄÄNÄNEN V., *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck, [1963] 1981.